

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que le conseil de l'arrondissement d'Outremont a adopté, à la séance ordinaire du 9 avril 2026, les ordonnances suivantes :

OCA26 16 0080

POUR L'ÉVÉNEMENT « FERMETURE ET SÉCURISATION DE L'AVENUE DE L'ÉPÉE »

Conformément aux articles 17.1 et 17.2 du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171), le conseil autorise, dans le cadre du programme de sécurisation aux abords des écoles, la fermeture temporaire à la circulation automobile d'une partie de l'avenue de l'Épée, entre les avenues Fairmount et Elmwood, de la semaine du 9 mai à la semaine du 25 juin 2026 ainsi que de la semaine du 25 août à la semaine du 18 octobre 2026 avec une réouverture prévue à compter du 24 octobre 2026.

OCA26 16 0081

POUR L'ÉVÉNEMENT « MARCHÉ POUR LA DIGNITÉ DE LA MAISON DE SOINS PALLIATIFS ET CENTRE DE JOUR ST-RAPHAËL »

Conformément à l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), le conseil autorise l'occupation temporaire du parc Pratt et des trottoirs situés autour du parc et de la Maison de soins palliatifs et centre de jour St-Raphaël le dimanche 3 mai 2026, de 8H à 17H dans le cadre de l'événement « **Marché pour la dignité** » organisé par la Maison de soins palliatifs et centre de jour St-Raphaël.

Les marcheurs emprunteront les trottoirs suivants :

- Trottoir de l'avenue Lajoie, entre les avenues De Vimy et Querbes;
- Trottoir de l'avenue Bernard, entre les avenues Stuart et Dunlop;
- Trottoir de l'avenue Saint-Viateur, entre les avenues Querbes et Stuart;
- Trottoir de l'avenue Querbes, entre les avenues Bernard et Saint-Viateur;
- Trottoir de l'avenue Stuart, entre les avenues Bernard et Saint-Viateur;
- Trottoir de l'avenue Kelvin, entre les avenues Dunlop et Robert;
- Trottoir de l'avenue Robert, entre les avenues Kelvin et Lajoie;

Dans le cadre de cet événement, conformément à l'article 6.4 du *Règlement concernant les parcs et les endroits publics* (1107), le conseil autorise également une dérogation à l'alinéa g) de l'article 6 du règlement afin de permettre la vente de produits promotionnels et dérivés identifiés à l'événement.

POUR L'ÉVÉNEMENT « CÉLÉBRATION DE LA FÊTE NATIONALE »

Conformément à l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), le conseil autorise l'occupation temporaire de la Place Alice-Girard, du 23 au 24 juin 2026, de 8 H à 23 H, pour permettre la tenue de l'événement « **Célébration de la Fête Nationale** » organisé par l'organisme Vision Diversité.

Dans le cadre de cet événement, conformément à l'article 6.4 du *Règlement concernant les parcs et les endroits publics* (1107), le conseil autorise une dérogation aux alinéas e) et g) de l'article 6 du règlement afin de permettre la consommation de boissons alcoolisées et la vente de produits.

POUR L'ÉVÉNEMENT « PATTEPARADE D'HALLOWEEN »

Conformément à l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48) ainsi qu'aux dispositions du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), le conseil autorise l'occupation temporaire et la fermeture partielle de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, entre les avenues Outremont et McEachran, et du chemin Bates, entre les avenues Rockland et McEachran, le samedi, 24 octobre 2026, de 13 H à 15 H 30, ainsi que l'occupation de la Place Alice-Girard et du Parc Canin Mali, le samedi, 24 octobre 2026, de 9 H à 17 H pour la tenue de l'événement « **Patteparade de l'Halloween** » organisé par l'Association du Parc Canin d'Outremont.

Dans le cadre de cet événement, qui sera pris en charge par le SPVM, le conseil autorise également, conformément à l'article 9.1 du règlement AO-204, une dérogation à l'article 9 dudit règlement.

OCA26 16 0082

Conformément aux articles 17.1 et 17.2 du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171), le conseil autorise la fermeture complète à la circulation automobile de l'avenue Bernard, entre l'avenue Bloomfield et la ruelle située à l'est de l'avenue Wiseman, du mardi 19 mai au jeudi 24 septembre 2026 inclusivement.

Les tronçons visés par cette fermeture complète sont les suivants:

- Avenue Bernard, entre la ruelle située à l'est des avenues Wiseman et Outremont ;
- Avenue Bernard, entre les avenues Outremont et Champagneur ;
- Avenue Bernard, entre les avenues Champagneur et Bloomfield.

Cette fermeture comprend :

- le montage et le démontage des café-terrasses, prévus le vendredi 22 mai et le 21 septembre 2026 ;
- le montage et le démontage des structures liées à la piétonnisation, montage du mardi 19 mai au vendredi 22 mai 2026 et démontage du lundi 21 septembre au jeudi 24 septembre 2026 ;
- la piétonnisation aura lieu du samedi 23 mai 2026 au dimanche 20 septembre 2026. La réouverture complète de l'avenue Bernard à la circulation est prévue à compter du vendredi 25 septembre 2026.

Montréal, ce 29 avril 2026

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate